

# PV du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2025 à 19h

2025-04

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH, Maire,

Conseillers présents : KLEIN Christian, SPECHT Christiane, DEMERLE Xavier, ZIEHL Anita, STAB Chris, HANNEMANN Cécile, SCHEIDLER Jutta.

Conseillers excusés et/ou représentés : JUNG Pascal (pouvoir à SCHWALBACH Christian), KIFFER Céline, KREUTZMANN Herbert (pouvoir à DEMERLE Xavier).

.....

Le PV du Conseil municipal du 12 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.  
Christiane SPECHT est désignée secrétaire de séance.

## Echanges sur l'analyse financière de la commune

Le Maire fait part de l'échange ayant eu lieu avec le Conseiller aux Décideurs locaux et les services de la Sous-Préfecture au sujet de l'exercice budgétaire 2024 dans un souci de transparence.

Il explique que depuis 2020, les dotations de l'Etat ont fortement baissé, sur la période 2020-2024 la commune a vu la part forfaitaire de sa DGF régresser chaque année dû à la baisse de la population de la commune. La part péréquation de la DGF est en repli chaque année depuis 2020 passant de 52 562 euros à 26 321 euros. Cette baisse se conjugue avec une hausse importante de la participation de la commune de Walschbronn au SIVU de la vallée de la Horn :

	Evolutions coût du SIVU	Evolutions DGF
2017	<b>41 552,00</b>	95 570,00
2018	<b>50 910,00</b>	100 430,00
2019	<b>35 940,00</b>	102 200,00
2020	<b>38 259,00</b>	101 888,00
2021	<b>45 226,00</b>	<b>100 470,00</b>
2022	<b>46 763,00</b>	<b>88 636,00</b>
2023	<b>62 364,00</b>	<b>75 137,00</b>
<b>2024</b>	<b>74 193,00</b>	<b>74 539,00</b>
2025	<b>58 475,00</b>	<b>72 521,00</b>
2026		

L'année 2024 a été marquée par :

Au niveau du fonctionnement :

- Un montant de participation très élevée au SIVU de l'école : 74 193 euros (quasiment le double de l'année 2020)
- Des recettes de vente de bois plus faibles que certaines années

Au niveau de la section d'investissement : près de 50 000 euros de travaux autofinancés sur l'exercice 2024

- Travaux logements communaux à l'ancienne école : 28 000 euros entièrement autofinancés
- Travaux dans le local de la kiné : 47 552 euros subventionnés à hauteur de 29 186 euros soit un autofinancement de 18 366 euros.

Si on compare l'année 2024 à l'année 2020, la commune a dû faire face à environ 63 000 euros de charges en plus au niveau fonctionnement (pour la participation au SIVU + baisse des dotations) qui impactent fortement la capacité d'autofinancement.

Face à ces constats, il convient d'opérer une pause dans les investissements, de faire un travail de réduction important des charges et de travailler sur les pistes de hausse des produits quand cela est possible.

Le Maire explique qu'il y a des paramètres qu'on ne maîtrise pas (notamment la baisse des dotations, ...). La commune de Walschbronn est la plus impactée au niveau du fonctionnement du SIVU car elle a le plus d'enfants (30 enfants sur un total de 66 enfants sur la période 2023-2024 avec un coût par enfant de 1993 euros). La participation de la commune à la part investissement du SIVU est également la plus forte de l'ensemble des communes membres du SIVU du fait du nombre d'habitants (30 euros par habitant soit 12 000 euros en 2024). L'objectif est de freiner l'investissement au niveau du SIVU car au final ce sont les communes qui doivent payer, le SIVU n'ayant pas de ressources propres. En 2025, la contribution au SIVU va baisser par rapport à 2024 d'environ 15 000 euros principalement du fait de la baisse du nombre d'enfants pour la période 2024-2025.

La commune a conduit de nombreux projets depuis 2021 et veillé pour chaque projet à optimiser les subventions. Il précise que l'emprunt contracté dans le cadre de l'achat du bâtiment du Crédit Mutuel est couvert intégralement par les recettes de loyers.

Une analyse synthétique de l'analyse financière est diffusée dont voici un extrait :

*« Il est donc recommandé à la collectivité, pour redresser la situation, de retrouver une CAF brute élevée en stimulant ses produits de fonctionnement (notamment le domaine et en maintenant sa fiscalité), tout en maîtrisant autant que possible ses charges. La CAF brute doit pouvoir assurer chaque année le remboursement de la dette en capital.*

*Les dépenses d'équipement doivent se limiter au seul financement disponible (il est conseillé une pause dans les investissements) et le recours à l'emprunt proscrit, tant que les capacités financières de désendettement ne seront pas revenues à des niveaux plus soutenables (capacité de désendettement inférieur à 12 ans et ratio d'endettement inférieur à 12 mois). »*

#### **DCM 20205-09-01 Projet de chaufferie biomasse et réseau de chaleur**

La commune a mené pendant deux ans une réflexion approfondie sur un projet de chaufferie biomasse et réseau de chaleur qui a abouti sur un chiffrage estimatif à plus de 900 000 euros HT.

Le Maire explique qu'un tel projet n'est pas faisable financièrement pour le moment.

Suite aux explications fournies par le Maire, le projet est mis en suspens.

#### **DCM 2025-09-02 Contrat de fourniture d'électricité de la salle la Forge**

Le contrat en fourniture d'électricité chez Engie arrivant à échéance au 31/12/2025, une demande d'offre de prix a été adressée à plusieurs fournisseurs : Total Energie, Electricité de Strasbourg, EDF et Engie.

Tous ces entreprises ont fait une offre sauf EDF qui n'a pas souhaité répondre si tôt avant l'échéance. Les marchés connaissent actuellement une accalmie, avec des prix de l'électricité à des niveaux attractifs, parmi les plus bas observés depuis 18 à 24 mois, il est donc opportun de souscrire un contrat dès à présent.

Le contrat proposé par Electricité de Strasbourg est le plus avantageux. Sur la base d'une consommation identique à l'année 2024, la commune fera près de 4 000 euros d'économie sur une année.

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'offre d'Electricité de Strasbourg pour une durée de 24 mois :

- Abonnement : 0 euros
- Prix hors taxes KW/H : en HPH / 0,12213, en HCH : 0,09339, en HPE : 0,07536, en HCE : 0,07509

*Un travail similaire est actuellement en cours pour les contrats d'électricité des bâtiments et de l'éclairage public.*

#### **DCM 2025-09-03 Location annuelle Vi'tagym, saison 2025-2026**

L'association VITAGYM reprend ses activités dans la salle « La Forge ». Quatre temps d'occupation sont prévus dans la semaine sur la saison 2025/2026.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le même tarif de location annuelle soit 1 000 euros.

L'association VITAGYM prend en charge le ménage régulier de la grande salle.

Une nouvelle convention sera établie, reprenant ces éléments.

#### **DCM 2025-09-04 Régularisation comptable – ouverture de crédits**

Suite à l'achat de la parcelle n°449 section 02 d'une contenance de 0,38 ares à Monsieur et Madame Jung Edouard à l'euro symbolique (valeur initiale du terrain 11,40 euros), le Conseil municipale valide à l'unanimité :

- La création de l'opération n°182 : achat de parcelle
- Un mandat au 2111 (OPFI) : + 1 euro
- Un mandat au 2111, chapitre 041 : 10,40 euros
- Un titre au 13241, chapitre 041 : 10,40 euros

#### **DCM 2025-09-05 Vente de l'ancien véhicule des pompiers**

Le véhicule immatriculé 2039VQ57 a été restitué à la commune le 15 février 2024. Ce bien était mis auparavant à disposition du SDIS.

La commune de Walschbronn constate le retour de ce bien figurant au n° 2001-008-2424 dans l'inventaire de la collectivité avec une valeur de 3 789,52 euros avec un nouveau numéro d'inventaire 2025-001-2182.

Le Conseil municipal valide la vente de ce véhicule pour un montant de 3 500 euros à Monsieur BOCKENHEIMER Joachim qui prendra en charge le coût de la contre-visite dans le cadre du contrôle technique.

#### **DCM 2025-09-06 Prévisions des coupes de bois 2025/2026**

Une prévision de coupe de bois à façonner représentant un volume de 568 m<sup>3</sup> et une prévision de coupe de bois sur pied pour un volume de 526 m<sup>3</sup> sont prévues pour une recette brute estimée de 52 022 euros.

Une consultation a été faite avec l'ONF pour les travaux d'exploitation, de débardage et de câblage : l'entreprise SASU RGESTFOREST de Bousseviller a obtenu le marché pour un montant de 22 880 euros HT (25 168 EUROS TTC).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces éléments.

#### **DCM 2025-09-07 Mise en place des abri-bacs collectifs**

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'installation de trois abri-bacs sur la commune de Walschbronn et son annexe Dorst.

#### **DCM 2025-09-08 Conditions spécifiques d'utilisation du club-house du tennis par les associations**

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité la mise à disposition gratuite (hors charges) de la salle du club-house du tennis une fois par an pour les associations de la commune :

Pour rappel, les charges sont facturées comme suit :

- 20 euros par jour (du lundi au vendredi)
- 30 euros le week-end (même si un seul jour d'occupation)

#### **DCM 2025-09-09 Cessation d'activité de l'épicerie-tabac Nominé**

Le Maire procède à la lecture du courrier datant du 29 juillet 2025 adressé par Monsieur Nominé Jean-Luc à la commune au sujet de la cessation d'activité de l'épicerie-tabac dans le cadre de son départ à la retraite prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil municipal prend acte de ces éléments.

#### **Résultats des Diagnostics de performance énergétique des logements**

Les DPE des logements communaux de l'ancien Presbytère et de l'ancienne école ont été réalisés cet été.

Des petits travaux de sécurité électrique devront être menés.

Les logements de l'ancien Presbytère sont classés en D et E.

Les classements des logements de l'ancienne école vont de D à F (2 en F).

Si un logement est classé en F, il ne pourra plus être loué à compter de 2028 : les baux de location en-cours peuvent continuer, mais si le locataire part, les travaux préconisés devront être faits.

En l'occurrence pour ces logements il est préconisé par exemple de réaliser : l'isolation des murs par l'intérieur, installer une VMC hygroréglable type B, remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée.

Anita ZIEHL souligne qu'il faudra être prévoyant et anticiper la réalisation de ces travaux.

#### **Questionnaires relatifs au Projet d'Aménagement et Développement Durable**

Le PADD doit être le fruit de réflexion des élus ; la remontée des questionnaires doit se faire au plus tard le 30 septembre.

#### **DCM 2025-09-10 Attribution de subvention à l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la région de Sarreguemines (AFAEI)**

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 250 euros au profit de l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la région de Sarreguemines, en lieu et place de la vente des brioches dont le bénéfice revenait à cette association.

#### **Avis sur le plan régional d'aménagement du territoire IV Palatinat Occidental, chapitre relatif aux énergies renouvelables (énergie éolienne)**

Le Maire précise que la commune n'a pas la compétence « éolienne » et qu'il a envoyé un mail aux communes mentionnées dans le courrier (Rolbing, Liederschiedt, Waldhouse, Schweyen, Lutzviller, Roppeviller, Sturzelbronn) ainsi qu'à la communauté de communes retranscrit ci-dessous :

« Je fais suite au courrier réceptionné le 15 septembre 2025 dont vous avez été destinataire le 13 août 2025 au sujet de l'Avis sur le chapitre relatif aux énergies renouvelables (énergie éolienne) du plan régional d'aménagement du territoire IV Palatinat Occidental.

Vu l'urgence de la question, et ce petit laps de temps qui nous est laissé pour émettre un avis, sachant que la compétence « énergie éolienne » n'est pas de notre ressort, il serait opportun et urgent que la communauté de communes s'empare du sujet et que le président et le ou la vice-présidente réunissent les communes concernées très rapidement sur ce sujet.

A ce jour, la commune de Walschbronn ainsi que les communes voisines subissent les nuisances liées aux éoliennes situées à la frontière et ne bénéficient malheureusement d'aucune retombée économique. Dans l'attente de votre retour à ce sujet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations. »

Le Maire indique qu'une réunion est prévue à la communauté de communes le 29 septembre sur le sujet.

Mme Anita ZIEHL s'interroge si les distances sont respectées actuellement entre l'implantation des éoliennes et les habitations.

## Points divers

- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 11 janvier 2026
- Recensement : la commune recherche toujours un agent recenseur bilingue, à ce jour aucune personne ne s'est manifestée malgré la communication faite.
- Dégâts causés par le castor et risques d'inondation dans la commune : le Maire indique qu'un courrier sera adressé au Préfet (un courrier a déjà été adressé à différentes instances dont la Sous-Préfecture en mars 2025 et deux réunions ont eu lieu) pour alerter sur les conséquences causées par les inondations, Walschbronn étant très impacté par le ruissellement des bassins versans.
- Diagnostics des poteaux d'incendie : Mme Anita ZIEHL réagit par rapport au diagnostic des poteaux d'incendie et souligne qu'il faudrait prévoir des réparations sur certains poteaux.

Fin de la réunion à 20h50,

Le Maire

Christian SCHWALBACH



La secrétaire de séance

Christiane SPECHT